

ECOPOLE

DE LA REGION CENTRE

3, rue de la Lionne
45000 ORLEANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 AVRIL 2011



DELIBERATION N° 2011 – 11

Approbation du Procès Verbal du CA du 04/01/2011

Le treize avril deux mille onze à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Ecopôle de la Région Centre s'est réuni dans ses locaux au 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Pascale ROSSLER, Présidente, en date du trente et un mars deux mille onze.

ETAIENT PRESENTS :

Les conseillers régionaux : Pascale ROSSLER, Jean Jacques CHATEL, Annick GOMBERT, Catherine SOULLIE et Thibault COULON

Les personnalités qualifiées : Ninó-Anne DUPIEUX, Bruno MOUNIER et Guy JANVROT

EXCUSES :

François BONNEAU, Alain BEIGNET, Nicolas GAGNON et Bruno GENTY.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Fanny LE GUEN, Coordinatrice de Nature Centre, Philippe GOUTEYRON Directeur de l'Environnement à la Région Centre, Marie-Christine DUREAULT THOMERE Directrice de l'EcoPôle, Maurice BURDIN Président de l'URCPIE Centre, Vincent LECUREUIL Directeur du CPIE Touraine Val de Loire, Etienne FRAYER Responsable des ressources humaines et financières à France Nature Environnement, Pascale BALIAN Payeur régional, Benoît FAUCHEUX Conseiller de Pascale ROSSLER, Maddy AMORIM Assistante EcoPôle.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre CPR N° 08.07.62 en date du 11 juillet 2008 approuvant les statuts de l'établissement public Ecopôle de la Région Centre,

VU la délibération de la commission permanente de la Région Centre DAP No 10.01.08 en date du 26 mars 2010 désignant des conseillers régionaux siégeant au conseil d'administration de l'Ecopôle de la région Centre,

VU les statuts de l'Ecopôle de la Région Centre,

Considérant

Le projet de Procès Verbal de la réunion du 4 janvier 2011 transmis par écrit aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

D'approuver le Procès Verbal à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Pascale ROSSLER

N.B. : La Présidente sus-nommée certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



1351



ECOPOLE
DE LA REGION CENTRE
3 rue de la Lionne
45000 ORLEANS

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 JANVIER 2011

ETAIENT PRESENTS :

Les conseillers régionaux :

Pascale ROSSLER, Alain BEIGNET, Annick GOMBERT, Thibault COULON

Les personnalités qualifiées :

Guy JANVROT, Nicolas GAGNON, Nino Anne DUPIEUX, Fanny LE GUEN

EXCUSES :

François BONNEAU, Martine SALMON, Catherine SOULLIE, Pascal VAUTIER, Bruno MOUNIER, Bruno GENTY, Pierre BOUSQUET.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Maurice BURDIN Président de l'Union régionale des CPIE, Philippe GOUTEYRON directeur de l'environnement à la Région Centre, Frédéric BRETON directeur du CPNRC, Annie MANDION, directrice du GRAINE Centre, Sophie GRIBIUS directrice de l'Ecopôle, Maddy AMORIM, assistante de l'Ecopôle.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Madame ROSSLER accueille les participants et leur présente ses vœux pour l'année 2011. Elle annonce en préambule le départ de madame GRIBIUS pour une durée de 3 ans et la remercie pour son travail, et notamment la mise en place du volet hébergement. Elle présente ensuite l'ordre du jour de la réunion et cède la parole à madame GRIBIUS pour l'exposé des éléments du mémo joint à la convocation. Le diaporama support est remis sur table.

1. PV du CA du 5 octobre 2010

Madame ROSSLER demande si les administrateurs ont des remarques à formuler concernant le projet de PV qui figure en annexe du mémo.

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Hébergement de l'Ecopôle

Madame GRIBIUS dresse le bilan de l'installation de l'Ecopôle et de ses membres dans les locaux du 3 rue de la Lionne : point sur les travaux effectués pour permettre l'installation, les moyens mis en œuvre et les outils et matériels mutualisés.

Les points qui restent encore à améliorer sont les suivants : la sécurité incendie, la régulation du chauffage, l'accessibilité handicapés et la mise en place d'un local commun.

Monsieur BRETON souhaite faire part de son avis positif concernant le déménagement et les travaux réalisés. Madame DUPIEUX le rejoint dans cette appréciation, mais rappelle que la signalétique est un point faible. Madame GRIBIUS assure que ce point fait partie de la réflexion en cours avec les structures présentes.

La possibilité d'organiser l'inauguration de l'Ecopôle au printemps 2011 est évoquée. Tout dépendra de la date d'arrivée du(de la) remplaçant(e) de madame GRIBIUS.

AVENANT AU BAIL DE LOCATION :

Madame GRIBIUS annonce la baisse du montant du loyer, de 115 677 € à 110 400 €, et n'est pas soumis à la TVA.

Le paragraphe assurance doit être modifié pour inclure les sous-locataires dans la clause de renonciation à recours mutuel.

Monsieur THIBAUT demande quelle raison justifie que l'Ecopôle ne récupère que 4% sur la TVA, alors que celle-ci est à 19,6%

Madame GRIBIUS explique que la proposition du propriétaire (SCI 3 rue de la Lionne) s'appuie sur la possibilité qu'ont les SCI de choisir leur régime fiscal (assujetti ou non à la TVA). Si la SCI n'est pas assujettie, elle ne nous facture pas de TVA, mais ne récupère pas la TVA sur ses dépenses. Sa proposition financière tient donc compte du « surcoût » induit dans ses dépenses.

Les propositions de modifications sont votées à l'unanimité.

AVENANT AUX BAUX DE SOUS LOCATION :

Madame GRIBIUS présente les modifications proposées :

- Répercussion de la baisse de loyer
- Modification des charges locatives compte-tenu des dépenses mutualisées mises en œuvre par l'Ecopôle
- Modification de la surface du CPNRC de façon à pouvoir disposer du local archive T2.3.

Les tableaux suivants présentent le détail des évolutions proposées :

Loyers et charges figurant dans le bail initial								
Structure	FNE	Nature Centre	CPNRC	GRAINE	FCEN	Total associations	Ecopôle	Total général
surface de bureaux (m²)	123,77	36,32	176,54	6,43	6,43	349,49	270,52	620,01
Participation aux espaces de circulation (m²)	18,13	5,32	25,85	0,94	0,94	51,18	130,41	181,59
Total surface	141,90	41,64	202,39	7,37	7,37	400,67	400,93	801,60
loyer TTC	20 477 €	6 008 €	29 207 €	1 064 €	1 064 €	57 820 €	57 857 €	115 677 €
Charges TTC	635 €	186 €	906 €	33 €	33 €	1 793 €	1 795 €	3 588 €
Chauffage	2 248 €	660 €	3 207 €	117 €	117 €	6 348 €	6 352 €	12 700 €
Fluides	1 593 €	468 €	2 272 €	83 €	83 €	4 499 €	4 501 €	9 000 €
Assurance	301 €	88 €	429 €	16 €	16 €	850 €	850 €	1 700 €
Impôt foncier	2 934 €	861 €	4 184 €	152 €	152 €	8 284 €	8 289 €	16 573 €
Taxe d'habitation	2 934 €	861 €	4 184 €	152 €	152 €	8 284 €	8 289 €	16 573 €
Total charges	10 645 €	3 124 €	15 183 €	553 €	553 €	30 057 €	30 077 €	
Total	31 121 €	9 132 €	44 390 €	1 617 €	1 617 €	87 877 €	87 934 €	175 811 €
Loyers et charges proposés								
Structure	FNE	Nature Centre	CPNRC	GRAINE	FCEN	Total associations	Ecopôle	Total général
surface de bureaux (m²)	123,77	36,32	176,54	6,43	6,43	349,49	270,52	620,01
Participation aux espaces de circulation (m²)	18,13	5,32	25,85	0,94	0,94	51,18	130,41	181,59
Total surface	141,90	41,64	206,08	7,37	7,37	404,36	397,24	801,60
loyer TTC	19 543 €	5 735 €	27 874 €	1 015 €	1 015 €	55 182 €	55 218 €	110 400 €
Charges copropriété TTC	635 €	186 €	906 €	33 €	33 €	1 793 €	1 795 €	3 588 €
Chauffage	2 248 €	660 €	3 207 €	117 €	117 €	6 348 €	6 352 €	12 700 €
Fluides	1 593 €	468 €	2 272 €	83 €	83 €	4 499 €	4 501 €	9 000 €
Assurance	176 €	52 €	251 €	9 €	9 €	498 €	498 €	996 €
Impôt foncier	2 934 €	861 €	4 184 €	152 €	152 €	8 284 €	8 289 €	16 573 €
Taxe d'habitation	2 934 €	861 €	4 184 €	152 €	152 €	8 284 €	8 289 €	16 573 €
Total charges	10 520 €	3 087 €	15 005 €	547 €	547 €	29 705 €	29 725 €	59 430 €
Ménage	876 €	257 €	1 272 €	45 €	45 €	2 495 €	2 451 €	4 946 €
Accès Internet et services d	172 €	51 €	250 €	9 €	9 €	491 €	483 €	974 €
Téléphonie	350 €	103 €	508 €	18 €	18 €	996 €	979 €	1 975 €
Total mutualisé	1 397 €	410 €	2 030 €	73 €	73 €	3 982 €	3 912 €	7 894 €
Total charges avec mutualisation	11 917 €	3 497 €	17 035 €	619 €	619 €	33 688 €	33 637 €	67 324 €
Total	31 460 €	9 232 €	44 909 €	1 634 €	1 634 €	88 870 €	88 855 €	177 724 €

Monsieur BEIGNET propose que les associations, notamment celles anciennement hébergées par la Ville sollicitent celle-ci pour trouver une compensation (ex : chauffage ...)

Monsieur JANVROT abonde dans ce sens. Monsieur BEIGNET suggère d'adresser un courrier signé des associations afin d'obtenir un avantage compensatoire.

Monsieur THIBAUT demande des précisions quant à la répartition des abonnements téléphonie et internet.

Madame GRIBIUS explique que le choix technique mutualisé a porté sur un système de téléphonie classique, avec l'acquisition et le paramétrage d'un autocom et de matériel communs. L'Ecopôle et les structures hébergées ont par ailleurs souscrit un abonnement

conjoint pour 8 lignes T0 avec communications illimitées via un dégroupage total (SFR). En parallèle, un abonnement ADSL mutualisé a été mis en place avec l'acquisition et le paramétrage d'un pare-feu et de switchs communs.

Monsieur BRETON souligne que ce fonctionnement mutualisé permet au CPNRC de faire des économies.

Les propositions d'avenant sont votées à l'unanimité.
--

3. Bilan d'activité consolidé 2010

Madame GRIBIUS présente le bilan d'activité tel que présenté dans le mémo.

Concernant l'axe formation, sont notamment présentées les nouveautés 2010 à savoir l'étude de besoin qui a conforté le programme et l'accompagnement à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) mis en place.

En effet, l'outil GPEC qui permet notamment d'anticiper les besoins de formation des équipes est très intéressant pour la gestion des ressources humaines des associations.

Madame MANDION précise que 2 structures supplémentaires souhaitent être accompagnées en 2011.

Monsieur BURDIN indique que le CPIE Brenne a bénéficié de l'accompagnement en 2010 et met en exergue les bénéfices de cet accompagnement : connaissance du panel de compétences de la structure et anticipation des évolutions futures notamment.

Monsieur BRETON exprime le souhait que le programme ne soit plus uniquement ciblé sur l'éducation à l'éducation à l'environnement car ce type de formation reste peu adapté aux agents du CPNRC qui font appel préférentiellement aux sessions de l'ATEN rarement dispensées en région Centre.

Madame MANDION informe qu'une réflexion est en cours avec l'ATEN sur la possibilité de mutualisation des formations avec les régions. Il est ainsi étudié la possibilité d'inscrire des formations de la modulaire au programme de l'ATEN et réciproquement.

Concernant l'axe Information et appui, en sous-réalisation en 2010, le volet hébergement ayant eu la priorité, les administrateurs font part de leur souhait de mieux faire connaître l'outil Ecopôle.

Monsieur JANVROT appelle de ses vœux l'édition d'une plaquette de présentation institutionnelle de façon à expliquer ce qu'est l'Ecopôle. Il souligne la nécessité que cette plaquette soit prête pour l'inauguration de l'Ecopôle au printemps.

Parmi les actions associatives lancées en 2010, les travaux du CDPNE sur les modalités de sensibilisation à la biodiversité en ville retiennent l'attention des administrateurs. Monsieur COULON souligne notamment la nécessité de former des acteurs de la société civile pour qu'ils puissent contribuer activement à l'élaboration des SCOT.

Monsieur JANVROT insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet majeur, vu le nombre croissant d'urbains. Il faudra demain parvenir à faire cohabiter biodiversité et urbanité.

Concernant l'axe pilotage, madame GRIBIUS expose la problématique de la vacance du CO, liée au fait que la CREDD n'a pas été reconstituée à ce jour. Ce point devra être réglé en 2011, quitte à modifier les statuts en conséquence.

Madame ROSSLER indique que iverses réflexions stratégiques (SRADDT, stratégie régionale biodiversité) doivent être menées à bien pour pouvoir statuer sur la CREDD et le CO, de façon à ne pas multiplier les instances. Elle propose de se donner jusqu'à l'été comme échéance pour désigner le CO.

Il est également souligné l'introduction de l'Union Régionale des CPIE au CA à titre consultatif dans un premier temps.

Madame GOMBERT indique qu'il lui paraît légitime de proposer un siège à cette structure.

Concernant la répartition du plan de charge 2010, monsieur BEIGNET regrette que la moitié du temps disponible doive être consacré au pilotage de la structure et non aux actions.

Madame GRIBIUS indique que cette situation 2010 reste très liée à la mise en place du volet hébergement assez lourde à mettre en œuvre. Elle souligne qu'il existe toutefois un temps de gestion incompressible qui limite la productivité des structures ne comportant qu'1 ou 2 ETP.

Concernant le bilan financier qui montre clairement la montée en charge des cofinancements mobilisés sur les actions Ecopôle, madame MANDION suggère qu'un taux minimal de cofinancement soit exigé auprès des porteurs de projet.

Monsieur THIBAUT salue la clarté et la quantité d'informations figurant dans ce bilan d'activité. Il souhaite que le volet communication ne soit pas négligé de façon à ce que l'Ecopôle puisse bénéficier d'une véritable visibilité vis-à-vis du public.

Madame LE GUEN suggère que l'Ecopôle puisse bénéficier d'un accompagnement pour définir sa stratégie de communication.

Madame DUPIEUX insiste sur la nécessité de médiatiser l'Ecopôle, notamment lors de l'inauguration.

Le bilan 2010 est voté à l'unanimité.
--

4. Programme d'action 2011

Madame GRIBIUS en présente les grandes lignes, précisant que la vacance probable du poste de direction peut potentiellement en perturber la réalisation.

Sous couvert de monsieur GOUTEYRON, elle précise que la Région assurera l'intérim autant que faire se peut, durant la vacance du poste.

Monsieur GOUTEYRON confirme, tout en indiquant que le temps disponible qui pourra être dégagé sera malgré tout limité.

Concernant les projets d'actions associatives qui ont été recensées, le projet de film documentaire sur la Loire présenté par la société de production Gribouille production est évoqué.

Madame ROSSLER souligne qu'il existe de nombreux projets du même type.

Monsieur BEIGNET approuve en s'interrogeant sur la spécificité des financements Ecopôle pour ce qui concerne les projets audiovisuels. La Région dispose en effet par ailleurs d'outils de financement type Centre Image. L'Ecopôle pourrait selon lui se positionner sur des projets atypiques, non éligibles aux circuits de financements classiques.

Un débat a lieu concernant l'axe observatoire du patrimoine naturel pour lequel il est proposé une étude de définition. Madame ROSSLER indique que l'alternative consistant à recruter un chargé de mission au sein de l'Ecopôle demanderait une mobilisation et des délais préjudiciables, étant donné la vacance probable du poste de direction.

Monsieur JANVROT et madame DUPIEUX souhaitent que l'étude puisse aboutir sur un observatoire qui fasse consensus entre tous les acteurs et qui tienne compte des réflexions engagées. Nature Centre et le CPNRC ont en effet d'ores et déjà transmis une proposition commune.

Monsieur GOUTEYRON précise qu'il s'agit selon lui d'une étude de compilation et d'actualisation des informations existantes. Une partie du travail a déjà été amorcé et il s'agit aujourd'hui de rédiger une fiche cadrant l'observatoire.

La direction de l'environnement réfléchit au cahier des charges, et accompagnera l'Ecopôle dans le lancement du marché d'études pour un démarrage courant avril.

Concernant le pilotage, monsieur COULON pose la question du rôle du Conseil d'Orientation. Madame GRIBIUS explique qu'il s'agit d'une instance consultative, qui donne un avis relatif aux points d'ordre du jour des CA en amont des réunions et susceptible d'appuyer le CA dans la définition de la stratégie de l'Ecopôle. Le précédent CO, plutôt composé de techniciens et de scientifiques, s'était positionné comme un conseil scientifique plus que comme une instance stratégique.

Monsieur THIBAUT remarque que le calendrier de l'observatoire ne permettra d'engager de véritables actions que fin 2011.

Frédéric BRETON souligne la nécessité de prendre le temps pour cette étude, qui sera le gage d'une mise en place de l'observatoire optimale.

Le programme d'action 2011 est voté à l'unanimité.

5. Budget primitif 2011

Madame GRIBIUS présente la proposition de budget 2011.

Concernant l'amortissement du matériel informatique proposé à 5 ans, monsieur JANVROT propose plutôt une durée de 3 ans. Madame GRIBIUS précise que cela concerne également l'autocom et le pare-feu, pas uniquement les postes de travail, ce qui explique la durée proposée.

Madame ROSSLER propose le vote.

Le budget et la proposition de durée d'amortissement des immobilisations corporelles sont acceptés à l'unanimité.

6. Conventions avec la Région

Madame ROSSLER propose le vote.

Les conventions sont acceptées à l'unanimité.
--

7. Planning des réunions de CA

Les propositions de dates sont présentées au CA.

Monsieur COULON propose de coupler avec les dates de réunion de la 6^{ème} commission de la Région (jeudi) de façon à limiter les déplacements des élus.

Madame ROSSLER indique que cette organisation pose le problème de la durée des réunions de la 6^{ème} commission, parfois très variable. Par ailleurs, certains élus ont d'autres obligations le jeudi.

Pour répondre aux contraintes de chacun, il est proposé d'alterner mercredi et jeudi, en veillant à ce que les semaines où il y a un CA Ecopôle le jeudi, il n'y ait pas d'autres réunions Région (sessions, CPR et 6^{ème} commission). Madame GRIBIUS se charge de caler ces dates.

NB : les dates finales obtenues sont les suivantes :

- ***Mercredi 13 avril à 14h30***
- ***Jeudi 30 juin à 14h00***
- ***Mercredi 28 septembre à 14h00***
- ***Jeudi 1^{er} décembre à 14h00***

8. Questions diverses :

Frédéric BRETON suggère que l'inauguration de l'Ecopôle puisse avoir lieu avant la mi-avril, date à laquelle madame DUPIEUX qui a suivi les projets Ecopôle depuis son commencement, quittera ses fonctions de Présidente du CPNRC.

Madame ROSSLER propose une inauguration le 13 avril le même jour que le CA de l'Ecopôle.